

6-6306

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE  
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT  
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE  
(Document 8 bis)<sup>1</sup>

UNITE D'ENSEIGNEMENT

UTILISATION DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE – NIVEAU 1

CODE DE L'U.E. (2): 75 09 50 021 SA	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (3): 709
-------------------------------------	---------------------------------------

La présente demande émane du réseau :

<input type="radio"/> (4) Organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles	<input checked="" type="radio"/> (4) Libre subventionné confessionnel
<input type="radio"/> (4) Officiel subventionné	<input type="radio"/> (4) Libre subventionné non confessionnel

Identité de la responsable du réseau :(1) : Jeny CLAVAREAU

Date et signature (1) : 22/05/25



<sup>1</sup> Article 7 de l'A.G.C.F du 15 mai 2014 relatif aux dossiers pédagogiques des sections et unités d'enseignement de l'enseignement de promotion sociale

1. Finalités de l'unité d'enseignement : reprises en annexe n°1 (.1. page(s) (1))
2. Capacités préalables requises : reprises en annexe n°2 (.1. page(s) (1))
3. Niveau et classement de l'unité d'enseignement :

Enseignement secondaire	O (4) du niveau inférieur	• (4) du niveau supérieur
de	• (4) transition	O (4) qualification

Date de l'accord du Conseil général:

Signature du Président du Conseil général:

4. Acquis d'apprentissages : repris en annexe n°3 (.1. page(s) (1))
5. Programme :
- 5.1. Etudiant·e repris en annexe n°4 (.2. page(s) (1))
- 5.2. Chargé·e de cours
6. Constitution des groupes ou regroupement : repris en annexe n°5 (.1. page(s) (1))
7. Chargé·e(s) de cours : repris en annexe n°6 (.1. page(s) (1))
8. Horaire minimum de l'unité d'enseignement :

<u>Dénomination du (des) cours</u> (1)	<u>Classement du(des) cours</u> (1) (5)	<u>Code U</u> (1) (5)	<u>Nombre de périodes</u> (1)	<u>Code fonction</u> (1)
Utilisation de l'intelligence artificielle – Niveau 1	CT	F	16	
<u>Part d'autonomie</u>		P	4	
Total des périodes			20	

9. Tableau de concordance (à approuver par le Conseil général) repris en annexe n°7 (1 page(s) (1))

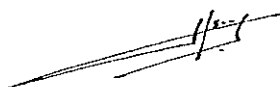
**10. Réserve au Service de l'inspection de l'enseignement de promotion sociale:**

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] (1):

b) Avis de l'Inspecteur coordonnateur relatif au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE (4) - PAS D'ACCORD (4)

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :



Date : 30 juin 2025 .Signature :

**Instructions**

(1) A compléter

(2) Réserve à l'administration

(3) Il s'agit du code du domaine de formation au sens de l'A.G.C.F. du 8 septembre 1997 déterminant les domaines de formation dans l'enseignement de promotion sociale : ce code est proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

- (4) Biffer la mention inutile ou cocher la mention utile
- (5) Voir annexe 27 - tableau des codes « U »

## **FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT**

### **Finalités générales**

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement vise à :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

### **Finalités particulières**

Cette unité d'enseignement vise à amener l'étudiant·e à :

- ◆ identifier les fondamentaux de l'intelligence artificielle, ses évolutions, ses enjeux éthiques, juridiques et environnementaux, ainsi que ses impacts dans divers contextes professionnels et personnels ;
- ◆ utiliser des outils d'IA pour produire du contenu en mobilisant des techniques de base en prompt engineering, tout en développant une approche critique et responsable.

## **CAPACITES PREALABLES REQUISES**

### **Capacités**

- ◆ Comprendre un texte écrit (+/- 30 lignes) dans un langage usuel, par exemple en réalisant une synthèse ou en répondant à des questions sur le fond ;
- ◆ Émettre, de manière cohérente et structurée, un commentaire personnel à propos d'un texte.

### **Titre(s) pouvant en tenir lieu**

Certificat d'enseignement secondaire inférieur (CESI)

OU

Certificat d'enseignement secondaire du 2e degré (C2D)

OU

Attestation de réussite d'une troisième année de l'enseignement secondaire technique

OU

Attestation de réussite d'une quatrième année de l'enseignement secondaire professionnel

ANNEXE 3

**ACQUIS D'APPRENTISSAGE**

Pour atteindre le **seuil de réussite**, l'étudiant·e sera capable :

- ◆ de produire du contenu en exploitant des outils d'intelligence artificielle et en appliquant des techniques de base de prompt engineering, en fonction d'objectifs spécifiques ;
- ◆ de produire une analyse critique d'une production faite par l'IA (image, code, texte, ...).

Pour la détermination du **degré de maîtrise**, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le niveau d'intégration des outils utilisés : la capacité à s'approprier les outils et les démarches en les intégrant à sa pratique ou à sa recherche de solutions ;
- ◆ le niveau d'autonomie : la capacité de faire preuve d'initiatives démontrant une réflexion personnelle basée sur une exploitation des ressources et des idées en interdépendance avec son environnement.

ANNEXE 4

**PROGRAMME DE L'ETUDIANT**

L'étudiant·e sera capable :

*A travers une formation axée sur la pratique et sur la manipulation d'outils, face à des situations de la vie quotidienne et/ou professionnelle, en faisant preuve de réflexivité,*

- ◆ de décrire l'évolution de l'intelligence artificielle en identifiant ses principales avancées technologiques et ses impacts sur la société ;
- ◆ d'expliquer les concepts clés de l'IA en les illustrant par des exemples concrets ;
- ◆ d'identifier les biais de l'IA (biais de genre, de représentativité, etc.) et les enjeux (juridiques, éthiques, sociaux et environnementaux) liés à l'usage de l'intelligence artificielle ;
- ◆ d'analyser les potentialités et limites de l'IA dans différentes situations de la vie courante et/ou dans les secteurs professionnels en évaluant ses impacts sur les métiers et les pratiques ;
- ◆ d'utiliser des outils d'intelligence artificielle (généralive) en appliquant des techniques de prompt engineering adaptées ;
- ◆ de produire du contenu (texte, image, synthèse) en exploitant des outils d'intelligence artificielle (généralive) et en adaptant les consignes données aux modèles afin d'optimiser les résultats ;
- ◆ d'évaluer la pertinence et la qualité des productions générées par l'IA en développant une approche critique et méthodologique.

ANNEXE 5

**CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Il est recommandé de ne pas dépasser plus de deux étudiant·e·s par poste de travail.

ANNEXE 6

**CHARGE(S) DE COURS**

Le/la chargé·e de cours sera un·e enseignant·e ou un·e expert·e.

L'expert·e devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

## TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

Date de dépôt : Date d'application :  
 Date d'approbation : Date limite de certification :

« UTILISATION DE L'INTELLIGENCE  
ARTIFICIELLE – NIVEAU 1 »

Code régime 1 définitif /provisoire	Code domaine de formation et/ou Code domaine études supérieures	Intitulé régime 1 définitif / provisoire	Code régime 1 définitif /provisoire	Code domaine de formation et/ou/ Code domaine études supérieures	Intitulé régime 1 définitif / provisoire
75 09 50 U24 S1	709	Utilisation de l'intelligence artificielle – Niveau 1			NEANT

0-0307

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE  
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT  
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

(Document 8 bis)<sup>1</sup>

UNITE D'ENSEIGNEMENT

UTILISATION DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE – NIVEAU 2

CODE DE L'U.E. (2): 75 03 51 021 51	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (3): 709
-------------------------------------	---------------------------------------

La présente demande émane du réseau :

<input type="radio"/> (4) Organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles	<input checked="" type="radio"/> (4) Libre subventionné confessionnel
<input type="radio"/> (4) Officiel subventionné	<input type="radio"/> (4) Libre subventionné non confessionnel

Identité de la responsable du réseau :(1) : **Jeny CLAVAREAU**

Date et signature (1) : 22/05/25



<sup>1</sup> Article 7 de l'A.G.C.F du 15 mai 2014 relatif aux dossiers pédagogiques des sections et unités d'enseignement de l'enseignement de promotion sociale

1. Finalités de l'unité d'enseignement : reprises en annexe n°1 (.1. page(s) (1)  
 2. Capacités préalables requises : reprises en annexe n°2 (.1. page(s) (1)  
 3. Niveau et classement de l'unité d'enseignement :

Enseignement secondaire	O (4) du niveau inférieur	● (4) du niveau supérieur
de	● (4) transition	O (4) qualification

Date de l'accord du Conseil général:

Signature du Président du Conseil général:

4. Acquis d'apprentissages : repris en annexe n°3 (.1. page(s) (1)  
 5. Programme :  
 5.1. Etudiant·e repris en annexe n°4 (.2. page(s) (1)  
 5.2. Chargé·e de cours  
 6. Constitution des groupes ou regroupement : repris en annexe n°5 (.1. page(s) (1)  
 7. Chargé·e(s) de cours : repris en annexe n°6 (.1. page(s) (1)  
 8. Horaire minimum de l'unité d'enseignement :

<u>Dénomination du (des) cours</u> (1)	<u>Classement du(des) cours</u> (1) (5)	<u>Code U</u> (1) (5)	<u>Nombre de périodes</u> (1)	<u>Code fonction</u> (1)
Utilisation de l'intelligence artificielle – Niveau 2	CT	F	16	
<u>Part d'autonomie</u>		P	4	
Total des périodes			20	

9. Tableau de concordance (à approuver par le Conseil général) repris en annexe n°7 (1 page(s) (1)

**10. Réserve au Service de l'inspection de l'enseignement de promotion sociale :**

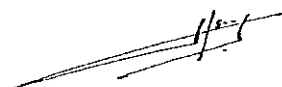
a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] (1):

b) Avis de l'Inspecteur coordonnateur relatif au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE (4) - PAS D'ACCORD (4)

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : 30 juin 2025 Signature :



## **FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT**

### **Finalités générales**

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement vise à :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

### **Finalités particulières**

Cette unité de formation vise à amener l'étudiant·e à :

- ◆ approfondir la compréhension des modèles avancés d'intelligence artificielle et analyser leurs impacts sur les pratiques professionnelles, sociétales et réglementaires ;
- ◆ développer des stratégies avancées pour produire du contenu et optimiser l'usage des outils d'IA en intégrant des techniques avancées de prompt engineering, tout en tenant compte des enjeux éthiques, juridiques et environnementaux.

## **CAPACITES PREALABLES REQUISES**

### **Capacités**

En « Utilisation de l'intelligence artificielle – Niveau 1 » :

- ◆ Produire du contenu en exploitant des outils d'intelligence artificielle et en appliquant des techniques de base de prompt engineering, en fonction d'objectifs spécifiques.
- ◆ Produire une analyse critique d'une production faite par l'IA (image, code, texte, ...).

### **Titre(s) pouvant en tenir lieu**

Attestation de réussite de l'unité d'enseignement « Utilisation de l'intelligence artificielle – Niveau 1 », code n° \_\_\_\_\_, classée dans l'enseignement secondaire supérieur de transition.

ANNEXE 3

**ACQUIS D'APPRENTISSAGE**

Pour atteindre le **seuil de réussite**, l'étudiant-e sera capable :

- ◆ de produire des contenus optimisés en mobilisant des stratégies avancées, notamment en adaptant le prompt engineering à différents objectifs (création de contenus, analyse de données, automatisation de tâches, etc.) ;
- ◆ d'évaluer les modèles d'intelligence artificielle et leurs impacts sur les pratiques professionnelles et sociétales ;
- ◆ d'identifier des solutions intégrant l'intelligence artificielle dans des contextes spécifiques, en prenant en compte les biais et les enjeux éthiques, juridiques, environnementaux et techniques.

Pour la détermination du **degré de maîtrise**, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le niveau d'intégration des outils utilisés : la capacité à s'appropriier les outils et les démarches en les intégrant à sa pratique ou à sa recherche de solutions ;
- ◆ le niveau d'autonomie : la capacité de faire preuve d'initiatives démontrant une réflexion personnelle basée sur une exploitation des ressources et des idées en interdépendance avec son environnement.

ANNEXE 4

**PROGRAMME DE L'ETUDIANT**

L'étudiant-e sera capable :

*A travers une formation axée sur la pratique et sur la manipulation d'outils, face à des situations de la vie courante et/ou professionnelle, en faisant preuve de réflexivité,*

- ◆ d'identifier les évolutions réglementaires et les défis éthiques de l'IA en approfondissant les notions de propriété intellectuelle, de protection des données et de responsabilité algorithmique ;
- ◆ d'utiliser des stratégies avancées de prompt engineering pour optimiser la génération de contenus (textes, images, synthèses, vidéos) et l'analyse de données ;
- ◆ de produire des contenus complexes en exploitant des outils d'IA avancés et en adaptant les paramètres pour améliorer la pertinence et la personnalisation des résultats ;
- ◆ de critiquer des contenus produits par l'IA par rapport aux biais (de genre, de représentativité, etc.), d'éventuels manquements, etc.
- ◆ d'identifier des solutions intégrant l'IA dans une démarche professionnelle en tenant compte des enjeux techniques, organisationnels, juridiques, éthiques et environnementaux ;
- ◆ d'évaluer la pertinence et les limites des outils d'IA dans différents secteurs, en formulant des recommandations adaptées aux besoins identifiés.

ANNEXE 5

**CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Il est recommandé de ne pas dépasser plus de deux étudiant·e·s par poste de travail.

ANNEXE 6

**CHARGE(S) DE COURS**

Le/la chargé·e de cours sera un·e enseignant·e ou un·e expert·e.

L'expert·e devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

## TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

Date de dépôt : Date d'application :  
 Date d'approbation : Date limite de certification :

« UTILISATION DE L'INTELLIGENCE  
ARTIFICIELLE – NIVEAU 2 »

Code régime 1 définitif /provisoire	Code domaine de formation et/ou Code domaine études supérieures	Intitulé régime 1 définitif / provisoire	Code régime 1 définitif /provisoire	Code domaine de formation et/ou Code domaine études supérieures	Intitulé régime 1 définitif / provisoire
75 09 51 U2A S1	709	Utilisation de l'intelligence artificielle – Niveau 2			NEANT